



La Galerie Nomade 79

Règlement Intérieur

Version : 01

- La Galerie Nomade 79 est créée dans le but d'organiser des expositions, des rencontres ou des manifestations pour promouvoir la création artistique de ses adhérents.

Toutes les demandes d'adhésion seront soumises au conseil d'administration, qui se réserve le droit de refuser.

Tous les exposants devront être à jour de leur cotisation à la date de l'exposition.
- Les expositions pourront se faire par thèmes (un nombre limité d'artistes choisis par le Conseil d'Administration) dans des lieux ouverts au public : bureau, restaurant...
- Deux fois par an, environ, tous les adhérents pourront exposer en même temps dans un lieu loué par l'Association qui organisera la vente (un comité de sélection sera mis en place par le C.A si le nombre de demandes est trop important)
- Chaque artiste devra participer à l'installation et au rangement de ses œuvres. Il devra assurer une permanence lors des expositions/ventes, et respecter les horaires établis, même en cas de faible affluence.
- Les œuvres seront exposées (mise en place et enlèvement inclus) sous la seule responsabilité de leur propriétaire.
- A chaque vente l'exposant s'engage à reverser le % qui reviendra à l'Association dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil d'Administration (année 2013 = 15 %).

Le Conseil d'Administration